

Document d'accompagnement n° 1.5 du SDAGE Bassin Seine et cours d'eau côtiers normands

Conditions de références par type de masses d'eau

PREAMBULE

La directive cadre sur l'eau demande que soient établies des conditions de références caractéristiques des types de masses d'eau de surface avec notamment la constitution d'un réseau de référence biologique.

Contrairement aux normes de l'état chimique, l'objectif « écologique » des eaux prend en compte la variabilité écologique des masses d'eau. On estime en effet que les territoires sont soumis à différents paramètres qui façonnent cette diversité écologique : le climat, la géologie, la pédologie, la géomorphologie des vallées, l'altitude, etc. Ces différents paramètres permettent ainsi de zoner le territoire en hydroécorégions relativement homogènes (tables calcaires, Ardennes, massif armoricain, etc.), auxquelles les masses d'eau du bassin Seine et cours d'eau Côtiers Normands ont été rattachées. *In fine*, le croisement de l'**hydroécorégion** d'appartenance d'un cours d'eau donné et de sa **taille** donne son **type naturel**.

Un petit cours d'eau du Morvan n'aura donc pas la même référence écologique que la Marne en Ile-de-France car on ne s'attend pas à y trouver les mêmes peuplements biologiques. Dans tous les cas, c'est l'écart à son peuplement de référence qui permettra d'évaluer l'état écologique d'une masse d'eau.

Les sites de référence, c'est-à-dire les sites présentant les meilleures valeurs de la classe du très bon état ou du bon état, ont été identifiés par l'analyse croisée des pressions, des données hydrobiologiques disponibles et des avis d'experts, ce qui a abouti à une désignation initiale de 64 sites susceptibles de constituer le réseau de référence. Ces sites concernent 24 types de masses d'eau sur les 37 que compte le bassin Seine-Normandie.

Il est à noter qu'aucun site de référence n'est proposé pour les grands cours d'eau du bassin dans la mesure où les conditions de référence s'avéraient très difficiles à atteindre (plus fortes pressions anthropiques et altérations cumulées en aval des grands bassins versants).

Les mesures réalisées depuis le printemps 2005 sur les 64 sites préalablement identifiés ont permis de confirmer le statut de référence pour 37 sites. Ces sites sont représentatifs de 20 types de masses d'eau.

Pour les 27 sites abandonnés, les mesures réalisées ont révélé des perturbations hydrologiques, hydromorphologiques et/ou des micropollutions non négligeables remettant en cause leur statut de "station de référence". La liste des sites conservés et abandonnés est présentée dans le tableau ci-après.

Pour chacun des sites identifiés dans le tableau et qui ont été conservés pour constituer le réseau de référence, des fiches descriptives des stations sont proposées. Ces fiches intègrent des données géographiques, des données sur le bassin versant (occupation du sol, régime hydrologique, etc.), mais aussi sur les caractéristiques du tronçon de mesure (rejets polluants, aménagement, occupation du fond de vallée) et de la station (rejet, aménagement, végétation des berges, etc.).

Pour les types de masses d'eau n'ayant pas de stations de référence dans le bassin Seine-Normandie, il sera possible de s'appuyer, dans l'avenir, sur des données issues de stations de référence localisées dans d'autres bassins.

La constitution et la mise en oeuvre du réseau de sites de référence pour les eaux douces de surface (cours d'eau et plans d'eau) ont fait l'objet d'une circulaire (DCE 2004/08) parue au bulletin officiel le 20 décembre 2004.